



## MAIRIE de SADROC - AVIS AUX FAMILLES

### Cantine scolaire :

- Le prix du repas enfant est de **2,85 €** ;
- La cantine sera réglée soit par : \* **chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC** Centre de LILLE  
\* **prélèvement** : les familles doivent alors se présenter au secrétariat de mairie munies d'un RIB et d'une photocopie de leur carte d'identité;
- Un comportement **correct** est demandé à chaque élève, **notamment envers le personnel communal** ; le repas doit se dérouler dans le calme et la **politesse** est de rigueur. **Les élèves perturbateurs seront avertis et exclus du service de cantine si l'attitude ne s'améliore pas.**

### Transport scolaire :

- Les élèves transportés doivent **être calmes et polis** avec le personnel en charge du transport scolaire;
- Les problèmes rencontrés sont à régler avec le transporteur ; seule **l'Agglo de Brive -TRANSPORTS SCOLAIRES, organisateur (sportscolaire@agglodebrive.fr), est habilitée à trancher les litiges ;**
- Les enfants doivent être **prêts** au passage du car : les attentes et les retards ne sont pas permis au vu du nombre important d'élèves à prendre en charge ;
- En cas d'absence ou problème particulier, **prévenir à l'avance le transporteur.**

### Garderie scolaire:

- La garderie est ouverte de 7h30 à 8h50 et de 17h30 à 19h.
- **Elle est réservée aux enfants dont les parents travaillent.** Les élèves restent en garderie **prioritairement dans l'école de leur domicile;**
- Un accompagnement aux devoirs est apporté mais les parents doivent vérifier le travail à la maison.
- Bien préciser qui récupère les enfants et à quelle heure auprès du personnel communal.
- **ATTENTION : Une participation de 1 € par enfant et par jour sera demandée pour le soir à partir de 17h30 (0,50€ à partir du 3<sup>ème</sup> enfant). La garderie se termine à 19h dernier délai.**
- **Modalités de paiement identiques à celles de la cantine.**

### Garderie du mercredi matin :

**Une garderie est ouverte les mercredis matin de 7h30 à 12h30, durant les semaines d'école à Saint Bonnet l'Enfantier.** Les conditions de fréquentation sont les suivantes :

- Se rapprocher de la mairie de St Bonnet pour l'inscription et le paiement.
- Inscription pour la journée ou ½ journée impérative par SMS au 06 32 73 59 89, le lundi avant 19h pour le mercredi suivant ou le mois (merci de préciser).
- En cas d'absence, merci de prévenir impérativement le mardi avant 12h.

Un SMS de confirmation vous sera envoyé attestant la prise en compte de votre demande.

La garderie est indépendante du centre de loisirs, même si cette dernière se déroule dans les mêmes locaux.

En cas de manquement aux conditions, la prise en charge pourra être refusée et la facturation effectuée en l'absence de justificatif (certificat médical par exemple)

### Hygiène :

- Dans le cadre des préconisations nationales liées à la COVID19, la commune appliquera les protocoles sanitaires mis en place par l'Etat pour garantir le bon fonctionnement de l'école.

 **Sanctions :**

Tout élève ne respectant pas le règlement de la cantine et/ou de la garderie scolaire sera :

- **averti** (avec lettre aux parents) ;
- **exclu** temporairement en cas de récidive ;
- **exclu** définitivement par gradation des sanctions.

**Merci aux parents de veiller au bon comportement de leur(s) enfant(s) et de les inviter à respecter les adultes.**

Le bon fonctionnement des services exige des efforts de tous (organiseurs, personnels, utilisateurs, parents, enfants ...), le tout avec bienveillance et courtoisie. A chacun d'y mettre toute son attention.

*Bien cordialement et en vous souhaitant à toutes et tous une bonne année scolaire,*

*Le Maire,*  
Stéphane Bruxelles

*La 1<sup>ère</sup> adjointe responsable des affaires scolaires*  
Eliette Vignal